

honneur autant à ceux qui en ont conçu le plan qu'au décorateur qui l'a orné. C'est la... sous ce portique élégant, que la municipalité lilloise a reçu le régiment faisant son entrée dans nos murs.

Les dragons formaient la tête; après eux venait le corps des canonniers, musique en tête, puis les blessés du régiment, conduits par notre concitoyen le lieutenant Desobry, qui porte encore son bras gauche en écharpe.

Quand les premiers blessés eurent franchi la porte de Paris, une de ces ovations uniques, splendides, commença; ce fut de toutes parts une pluie de fleurs, une avalanche de couronnes de bouquets qui couvraient littéralement le cortège et en faisaient disparaître le pavé.

Les bataillons furent entrés dans la ville et de la rue de Valenciennes ils se dirigèrent vers le boulevard de la Chapelle, où ils se défilèrent devant le drapeau de la République.

Sur tout le parcours ce fut la même marche triomphale, le même enthousiasme, nous dirions presque le même délire.

M. Boyer était entouré d'une ceinture de bouquets et de couronnes; son cheval baissait incessamment la tête sous les coups des fleurs qu'il recevait; chaque officier portait dans la main gauche un fardeau de couronnes, et les acclamations prenaient un caractère tout particulier au passage du drapeau.

C'était un spectacle si grandiose que les étrangers les plus secs en ont dû frémir de plaisir. En ce moment que les divisions de l'armée se dirigeaient vers la ville de Lille, les partis étaient émus, recevaient, avec cette gloire et patriotique de preuves, les franchises dont elle a donné tant de preuves.

La marche triomphale cessa au Champ-de-Mars; là, des vins d'honneur furent offerts par la municipalité à chaque homme du régiment; des cris de: Vive l'Empereur! vive l'armée d'Italie! vive le 86! furent jetés avec énergie dans les airs, et les bataillons se rendirent à la citadelle, où ils doivent se caserner.

Nous avons remarqué dans le cortège, que terminait le bataillon de sapeurs-pompiers et un détachement de dragons, les sapeurs-pompiers de Seclin, précédés de la musique de cette petite ville.

Seclin n'avait pas voulu rester en arrière, et il a retardé ce matin la marche du bataillon par un déjeuner offert dans les salons de la Mairie au corps d'officiers et par des viandes froides et de la bière mises à la disposition du bataillon sur des tables dressées au milieu de la place.

Au départ de Seclin, les dignes habitants de cette localité n'avaient pas voulu abandonner leurs hôtes de passage, et musiciens et pompiers avaient pris avec eux la route de Lille.

Nous remercions et félicitons hautement les habitants de Seclin de leur patriotique inspiration.

La pluie avait, dès le matin, contrarié les préparatifs de la fête; elle a cessé au commencement de l'entrée en ville du cortège, et lors du passage sur la Grand-Place, le soleil, qui est de toutes les fêtes françaises et guerrières, resplendissait et faisait reluire les baïonnettes ornées de fleurs.

Une petite fête charmante a eu lieu mercredi chez M. Desobry, membre de la Grande-Harmonie de Roubaix. Il a reçu une véritable ovation de la part de ses camarades, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de son entrée au corps de musique.

On nous communique à ce sujet quelques détails que nous nous empressons de publier: Mercredi dernier, la musique de Roubaix, voulant fêter le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée au corps d'un de ses membres, s'est rendue au domicile de M. Henri Desobry et lui a présenté, avec un superbe bouquet, son portrait photographié et d'une ressemblance parfaite.

En le lui offrant, M. Brun-Lavainne, capitaine de musique, lui a adressé les paroles suivantes qui ont vivement ému tous les assistants et surtout celui qui en était l'objet:

Monsieur Henri Desobry, notre digne camarade, Il y a aujourd'hui vingt-cinq ans que vous faites partie de la musique de Roubaix, et pendant ce long espace de temps vous n'avez pas cessé de donner des preuves de votre dévouement aux intérêts de ce corps, vous avez contribué pour une bonne part à y maintenir l'ordre et l'harmonie; dans les temps d'orages, l'union, les époques de découragement et de lassitude, vous n'avez jamais désespéré de l'avenir d'une société qui était pour vous comme une seconde famille; vous êtes toujours resté fidèle à son drapeau, et aujourd'hui que ce drapeau est redevenu aussi brillant et aussi honoré que dans ses meilleurs jours, vous êtes encore et pour longtemps, nous l'espérons, un de ses plus fermes soutiens.

Recevez donc, notre bon et cher camarade, un souvenir que nous vous offrons de tout cœur; votre image représentée dans cet unique forme que vous êtes si digne de porter, restera comme un témoignage parlant de la vive et sincère affection que vous ont vouée tous les membres de la Grande-Harmonie de Roubaix.

Une acclamation spontanée a suivi cette allocution, et l'on s'est livrée à l'amitié qui unit instants aux épanchements de la bonne multitude des membres de notre belle et si sympathique société, qui est revenue ensuite en jouant pas redoublés.

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole Mutuelle de Roubaix, dirigée par M. Faïdherbe, aura lieu le lundi 29 août, à trois heures précises, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville.

Le nommé Louis Selosse, âgé de 65 ans, tisserand à Roubaix, a été trouvé pendu dans son grenier. Ce suicide aurait eu pour cause, dit-on, des chagrins domestiques. Depuis quelque temps déjà Louis donnait des signes fréquents d'aliénation mentale.

Histoire de l'église St-Martin, de Roubaix. On parcourt en ce moment la ville, en son nom, pour recueillir des souscriptions au 1er volume de l'histoire religieuse de Roubaix; je réponds en quelques mots aux observations qui sont faites à la personne que j'ai chargée de ce soin, aux renseignements qui lui sont demandés, comme aux questions qui pourraient encore lui être adressées.

Ces souscriptions ont eu pour but, d'abord, de couvrir les frais d'impression; mais M. le Maire et le Conseil municipal ayant bien voulu m'accorder leur appui aussi efficace qu'honorable pour moi, et le mobile qui pendant vingt années m'a porté à étudier l'histoire de Roubaix étant entièrement dégagé de toute idée de lucre, rien ne s'oppose plus à ce que l'ouvrage soit mis sous presse. Il sera livré aux souscripteurs le 15 novembre prochain. Je n'ai donc plus à solliciter les souscriptions que comme des témoignages sympathiques d'encouragement ou d'intérêt; celles-là, bien plus que l'ouvrage par lui-même, forment mes plus beaux titres et j'en suis aussi fier que reconnaissant. Cela s'applique à celles qui sont prises uniquement par intérêt local, par amour du clocher: l'histoire de Roubaix et moi sommes tellement identifiés, unis par des liens si resserrés, qu'il serait difficile d'accorder une marque d'intérêt à l'une sans que l'autre en ait sa part.

Ce qui précède répond également aux observations relatives à la différence entre le prix de souscription et celui de vente. A cette différence près, a-t-on dit, j'achèterai l'ouvrage quand il sera imprimé. Rien de mieux. Elle avait aussi pour but de faciliter le couvrement des frais d'impression, ce but est écarté, et je désire tout en la maintenant, que cette différence ne soit l'unique motif d'aucune souscription.

D'un autre côté, ma détermination, quelque peu vaniteuse si l'on veut, de publier à la fin de chaque volume la liste des souscripteurs, me fait un impérieux devoir de visiter le plus de monde possible, afin d'éviter les reproches de ceux qui ont à honneur d'encourager les travaux historiques; mais j'ai bien recommandé à mon mandataire de ne faire aucun frais de persuasion et surtout de ne point insister; ce qui me serait accordé de cette manière ne m'étant que d'un médiocre souci.

Le titre du livre a aussi soulevé quelques objections. Présentez-vous, dit-on, dans la paroisse Saint-Martin que cela semble concerner uniquement. Qu'on me permette: l'histoire de l'église Saint-Martin c'est notre histoire à tous, au moins jusqu'à l'époque fort peu éloignée où Notre-Dame a été livrée au culte. Celle-ci aura son tour, sinon dans le 2e volume, au moins dans un suivant. Celui que je présente aujourd'hui est la première partie d'un ensemble qui se dérouleront nos annales religieuses, féodales, civiles, industrielles. Et si je détache chacun de ces fascicules par un titre particulier et par la composition même, c'est pour n'exercer aucune influence sur les souscripteurs, pour ne forcer aucun d'eux, sous peine d'avoir un ouvrage incomplet, à acquiescer.

Le tout quand une partie lui suffit ou quand cette partie ne l'a que médiocrement intéressé. TH. LEURIDAN.

La session du baccalauréat des lettres, ouverte à Douai pour les départements du ressort de l'Académie, a été close samedi dernier. Nous ferons remarquer, à l'honneur des études dans notre département, que les huit candidats présentés par l'un de nos collèges, celui de Marquès, près Lille, ont tous été reçus.

La session des assises du Nord a été close lundi dernier; voici le résultat des affaires jugées pendant cette session.

Table with 2 columns: Type of judgment and Number of cases. Rows include Acquittements (3), Condamnation à mort (1), Condamnations aux travaux forcés à perpétuité (5), Condamnations à la réclusion (7), Condamnations à l'emprisonnement (5).

Au marché aux grains de Lille, de mercredi, il y a eu une baisse moyenne de 18 centimes à l'hectolitre.

Une proposition qui mérite d'être étudiée, est formulée en ces termes, par un journal de Paris: L'Administration des postes est en possession d'un monopole qui rend chaque jour de très grands services; nous voudrions parler de l'envoi d'argent par lettres; mais ne pourrait-on pas appliquer à ce service les progrès de la science et rendre la circulation du numéraire aussi rapide que le message télégraphique lui-même?

Chaque jour, des particuliers prennent des bons sur la poste et expédient de l'argent par lettres chargées sur les points les plus éloignés de l'Empire. Or, il se présente souvent des cas où le public aurait intérêt à ce que l'argent arrivât à sa destination dans le plus brève délai possible.

Malgré la rapidité des chemins de fer, il se rencontre des circonstances où le service rendu presque illusoire, est cependant encore trop long.

Que chaque bureau télégraphique d'une ville une succursale des bureaux de la poste pour l'expédition de l'argent, et le problème est résolu.

Un particulier a, par exemple, une somme de mille francs, — le chiffre n'y fait rien, — à envoyer à Lille ou à Bordeaux. Il se rend au bureau de la télégraphie, dépose son argent, et immédiatement l'agent électrique transmet à Lille ou à Bordeaux ce simple avis: Payez à M. X... telle rue, telle numéro, ou bureau restant, la somme de mille francs.

Il nous paraît inutile de faire ressortir ici les avantages sans nombre qui en résulteraient de cette nouvelle application de la télégraphie aux intérêts privés.

Nous croyons qu'il est utile de porter à la connaissance de nos lecteurs les dispositions des circulaires ministérielles relatives au mode de délivrance des permis de chasse.

La demande du permis doit être faite sur timbre et être remise au maire du domicile ou de la résidence de l'impétrant; elle doit contenir en marge le signalement exact du pétitionnaire et être toujours accompagnée de la quittance.

très à l'âge de 40 à 50 ans soient tous encore parmi nous, et voyons à combien s'élèverait alors les pensions et si notre capital pourrait y suffire.

Table with 4 columns: DATE des Naissances, NOMBRE des Sociétaires, DATE des Pensions, Montant des Pensions. Rows from 1806 to 1815.

En supposant que ces 44 ouvriers n'aient quitté ni la société ni la commune et vivent encore tous en 1876, ce qui n'est pas admissible, nous aurions alors à leur payer des pensions s'élevant ensemble à 3,415 fr.

Pour y faire face, il faudrait un capital de 76,000 fr.

Or, pendant les trois premières années qui viennent de s'écouler, malgré les embarras et les tâtonnements inséparables de la formation d'une œuvre aussi compliquée, nos économies se sont élevées à plus de 10,000 fr.

Pourquoi n'obtiendrions-nous plus ces beaux résultats maintenant que nous n'avons plus qu'à marcher d'un pas ferme et sûr dans la voie du progrès.

ne pas espérer d'avoir tous les trois ans le produit d'une loterie. Mais, pour balancer ces ressources extraordinaires si elles venaient à nous manquer, nous avons nos intérêts qui augmentent et se capitalisent chaque année.

Rien que les 10,375 fr. que vous avez maintenant en réserve auront produit, en 1876, près de 11,000 fr. d'intérêts.

Si vous voulez y joindre vos économies annuelles résultant de vos cotisations et de celles des membres honoraires, votre part dans les revenus de la dotation, et tenir compte de tous les intérêts qui viendront s'y ajouter jusqu'au moment où il se présentera des pensionnaires réunissant les conditions d'âge voulues par les statuts, vous aurez la conviction que, sans même compter sur les ressources extraordinaires et sur les économies résultant des réformes qui nous restent à accomplir, votre capital sera suffisant pour servir une pension aux 44 ouvriers dont j'ai parlé tout à l'heure si, par impossible, ils se trouvaient encore tous parmi nous en 1876.

Mais, ai-je besoin de vous faire remarquer que de ces ouvriers beaucoup nous auront quittés alors? Et y aurait-il exagération de supposer, d'admettre que, dans cet espace de 17 ans que nous avons encore à parcourir, la moitié aura disparu par décès, départ de la commune ou de la société?

Et alors ce ne serait plus 3,415 fr. de pension que nous aurions à servir, mais 1,700 fr. seulement. Il ne faudrait plus un capital de 76,000 fr., mais 38,000 fr. seulement.

Ouvriers! je vous le dis avec bonheur, avec conviction, tous ceux d'entre vous qui atteindront 60 ans, auront, soyez en persuadés, une pension qui sera la récompense de leur vie laborieuse.

Vous ne passerez pas vos derniers jours dans la misère; vous aurez votre repos et votre bien-être assurés; car cette petite pension amènera l'aisance dans la maison de l'enfant qui prendra soin de votre vieillesse.

Cette belle perspective, but de tous nos efforts, me remplit de joie et me donne la plus douce, la seule récompense que j'ambitionne.

Bénéfices sur la cotisation des membres participants. Constatons maintenant que depuis trois ans que la société est fondée, toutes ses dépenses se sont trouvées plus que couvertes par les cotisations seules des membres participants.

Il résulte du tableau des recettes et dépenses: Que les vingt centimes que vous avez versés tous les dimanches depuis trois ans, joints aux droits d'entrée et aux amendes, ont produit 8074 90

Qu'on a payé: Pour 4,190 journées de maladie 5073 25 Pour honoraires des médecins, frais de médicaments et autres 4359 90 Ensemble 6433 15 6433 15

De sorte que sur votre cotisation de 20 centimes nous avons fait un bénéfice: La 1re année (216 membres) de 534 80 La 2e ann. (346 m.) de 143 95 La 3e ann. (349 m.) de 963 Total 1641 75 1641 75

Suppression du paiement des deux premiers jours de maladie.

Ces chiffres vous prouvent combien il est nécessaire de réformer les abus qui s'étaient introduits pendant la deuxième année. Des ouvriers, considérant notre Société comme un bureau de bienfaisance, ne craignaient pas pour la plus légère indisposition, quelquefois occasionnée par un peu trop de boissons, de se déclarer malades et de cesser leurs travaux même lorsque l'indisposition avait disparu. Je vous en ai cité l'année dernière plusieurs exemples. Plus de la moitié des maladies payées pendant cette deuxième année ont commencé le lundi matin pour finir le dimanche soir; la semaine était toujours complète; il semblait qu'on avait tout gagné lorsqu'on avait ainsi reçu des secours qui ne sont destinés qu'aux ouvriers courageux qu'une maladie réelle vient frapper.

Et cependant, s'il est un contrat dont l'exécution réclame une entière loyauté c'est le contrat de Société. En formant contre les accidents de la vie une assurance mutuelle, chacun de vous entend que la part qu'il apporte à la bourse commune ne sera pas détournée; il veut que cette cotisation ne serve qu'au traitement de maladies sérieuses; ce n'est pas pour favoriser la mollesse que vous vous imposez des sacrifices, et le devoir de chaque associé est de ménager l'argent de tous comme il ferait du sien propre.

Que l'ouvrier malade reçoive tous les secours, tous les soins que réclame son état; qu'ils lui soient donnés avec empressement, avec bienveillance; mais que le jour où le mal a cessé les sacrifices cessent aussi. L'ouvrier qui prolonge sans nécessité son traitement doit